

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
Mélames.....
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes.....	5 fr. 10 fr.	10 fr. 18 fr.
Autres départements.....	7 fr. 14 fr.	14 fr. 24 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr. 18 fr.	18 fr. 32 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 14 juin 1882

3 1/2 % amortissable.....	82 90	5 % nouveau.....	115 47
3 % français.....	90 60	5 1/2 % 1877.....	12 60
5 % 1875.....	12 60	5 % 1880.....	12 60
5 % 1883.....	12 60	5 % 1884.....	12 60
5 % 1885.....	12 60	5 % 1886.....	12 60
5 % 1887.....	12 60	5 % 1888.....	12 60
5 % 1889.....	12 60	5 % 1890.....	12 60
5 % 1891.....	12 60	5 % 1892.....	12 60
5 % 1893.....	12 60	5 % 1894.....	12 60
5 % 1895.....	12 60	5 % 1896.....	12 60
5 % 1897.....	12 60	5 % 1898.....	12 60
5 % 1899.....	12 60	5 % 1900.....	12 60

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Rome, 14 juin.
Dans la réunion du conseil des ministres tenue dans la matinée, M. de Freycinet a communiqué à ses collègues les mesures prises pour sauvegarder la sécurité de nos nationaux en Egypte.
Des instructions ont été envoyées au commandant de la flotte et des négociations ont été entamées avec les puissances pour essayer d'obtenir la réunion immédiate de la conférence.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 14 juin.
La clôture de la session
Il paraît avoir aujourd'hui que la discussion du budget de 1883 ne pourra pas avoir lieu avant les grandes vacances prochaines.
L'œuvre de la commission est très peu avancée, aucun rapport n'est encore rédigé. En présence de cette situation, il est question de clore la session un peu plus tôt également.
La clôture aurait lieu aux environs du 14 juillet prochain, probablement avant la fête nationale, et la rentrée se ferait dans la première quinzaine d'octobre, afin que les deux Chambres aient le temps de discuter le budget avant le 1er janvier 1883.
D'autre part, on demanderait aux Chambres de voter le budget et de voter avant les communications directes, afin de permettre aux conseils généraux de dresser, dans leur session du mois prochain, le budget des départements.

Cette combinaison dont on s'entretenait dans les couloirs soulevait toutefois quelques objections. On faisait observer que, l'usage étant de clore la session par décret présidentiel et de convoquer la nouvelle session également par décret, le gouvernement était absolument maître de prolonger à son gré l'inter-règne parlementaire. Or, beaucoup de députés estimaient l'avis qu'il était peu prudent de laisser chômer les Chambres aussi longtemps, alors que les affaires extérieures pouvaient à tout instant donner naissance à des incidents graves et imprévus, comme le prouve ce qui vient de se passer en Egypte.

La commission du budget

Dans sa séance, la commission du budget a examiné le budget des affaires étrangères. Elle a supprimé le crédit pour le traitement de l'ambassadeur de France auprès du pape. Cette décision a été prise par 7 voix contre 4.
L'économie résultant de cette suppression est de 110,000 fr. La commission a décidé d'en consacrer une partie, soit 45,000 fr., à répartir les attachés du ministère des affaires étrangères qui, après avoir subi avec succès le concours d'entrée dans la carrière, doivent résider trois ans sans recevoir de traitement.
La commission a également examiné le budget de la Légion d'honneur. Un incident s'est produit à ce sujet.
La commission a constaté que la congrégation de la Mère-Dieu, qui dirigeait autrefois la maison de Saint-Denis, avait reçu une indemnité de 50,000 francs lors de la laïcisation de cet établissement.
Comme aucun crédit n'avait été voté au budget pour cet objet, et que même la commission du budget avait refusé d'en voter un l'année dernière, on s'est demandé sur quels fonds cette indemnité avait été prélevée, et on a reconnu qu'elle l'avait été sur les fonds secrets.
La commission a décidé d'exprimer dans son rapport un blâme à ce sujet.

Interpellation Villeneuve

La question soulevée à la Chambre par M. Ténot, au sujet des troubles d'Alexandrie, sera prise demain, sous forme d'interpellation, par M. Villeneuve, député de l'arrondissement de Saint-Denis.
MM. Edouard Lockroy et Bouchet, députés de Marseille, semblent dès à présent résolus à intervenir au cours de ce débat.
On assurait hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que le ministre des affaires étrangères prévenu avait immédiatement accepté cette interpellation.

Diverses

La commission des Facultés de théologie a décidé de supprimer toutes les Facultés catholiques de théologie, y compris celle de Paris. Elle examinera ultérieurement la question de la suppression des Facultés de théologie protestantes.

— La commission des inhumations a décidé d'enlever aux fabriques et de donner aux communes le monopole des inhumations.
Un nouveau « Livre jaune » contenant tous les documents diplomatiques relatifs aux affaires d'Egypte jusqu'à la chute du ministère Gambetta, sera distribué aux membres des deux Chambres avant une quinzaine de jours.

Informations

Paris, 14 juin.
Le Journal officiel publie le mouvement préfectoral annoncé.
Les électeurs de Mornant sont convoqués pour le 2 juillet afin d'élire un conseiller d'arrondissement.
M. Chaumonot est nommé agent de change à Lyon, en remplacement de M. Magnoux, démissionnaire.
M. le président de la République a reçu hier matin une délégation du conseil municipal de Choisy-le-Roi qui était chargée de l'inviter à assister à l'inauguration de la statue de Rouget de l'Isle. On sait que cette inauguration doit avoir lieu le dimanche 23 juillet prochain.
M. le président de la République a remercié les députés de leur démarche et leur a dit que le gouvernement se ferait représenter officiellement à cette solennité.

Une lettre de M. Borrignon, maire de Nice et député, proteste contre les extraits d'une lettre publiée par le Figaro d'après le journal nigérien Fantasio et déclare s'en rapporter à l'opinion pour la fidélité avec laquelle il remplit son mandat législatif.

Le cas de M. Humbert que nous avons signalé, est réglé jusqu'à nouvel ordre.

Le garde des sceaux, comme on le sait déjà, a cédé aux instances du président de la République et a renoncé à donner sa démission. Mais en raison de l'état de santé de M. Humbert, avec l'assentiment de M. Grévy, a décidé de prendre un congé d'un mois. Il se rendra aux environs de Meun, de façon à pouvoir s'occuper à distance des affaires de son ministère; les affaires urgentes seront expédiées par le sous-secrétaire d'Etat de la sorte, on n'aura pas besoin de confier l'intérim de la justice à un autre ministre, comme on avait tout d'abord songé à le faire.

M. Léon Say se rendra à Bordeaux lundi soir avec son chef de cabinet, M. de Montebello. Il sera accompagné de M. D'Arès, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, représentant le président du conseil; de M. de Gossiez, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, représentant M. le ministre de l'intérieur.

Il y aura grande réception à la gare par le préfet, le maire et toutes les autorités en uniforme.

Le ministre des finances et les représentants du président du conseil et du ministre de l'intérieur se rendront ensuite à la préfecture, où un grand dîner de 50 couverts sera donné. A la suite de ce dîner aura lieu la réception de tous les maires du département présents à Bordeaux.

Mardi matin, le ministre des finances descendra la rivière en bateau jusqu'au Bac-d'Ambès. Au retour, un déjeuner sera donné à M. Léon Say chez M. Marmottant, trésorier-payeur général de la Gironde.

Mardi, à deux heures, inauguration de l'exposition, M. Léon Say prononcera un discours.

M. Octave Feuillet est aujourd'hui rétabli. Il n'attend plus que le beau temps pour se rendre à Saint-Germain, où s'achèvera sa convalescence.

Nous sommes encore heureux d'annoncer que la santé de Louis Blanc continue à s'améliorer.

Hier, il est allé dîner chez un de ces deux médecins, le docteur Faivre, en compagnie de l'autre, le docteur Mallez.

Dans son éloquent discours de dimanche dernier au Cirque d'Été, M. Madier de Montjau, parlant de l'absence de Victor Hugo, avait dit que « Homère, faigué », s'était fait représenter par son petit-fils.

Cette phrase avait produit une méprise que quelques journaux se sont empressés d'exploiter.

On avait cru pouvoir en conclure que la présidence d'honneur de la solennité célébrée en l'honneur de Garibaldi avait été occupée par le jeune Georges Hugo.

Une lettre adressée au Rappel par les députés qui y assistaient, MM. Desmons, de Lacroix, Mathé, Lydet, Naquet, Madier de Montjau, Sadi-Carnot, Lockroy, Hugot et C. Peilletan, dément le fait.

George Hugo n'a pas occupé un seul instant le fauteuil de la présidence; il n'était même pas placé sur la même ligne que les membres du bureau, et tous ceux qui étaient près de lui ont constaté l'attitude parfaitement convenable et modeste de ce sympathique enfant.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

Paris, 14 juin.
Les avis de Constantinople du 14 juin annoncent que M. de Noailles et lord Dufferin ont fait hier une démarche séparée auprès de la Porte en insistant pour une prompt réunion de la conférence. Ils ont renouvelé aujourd'hui cette démarche collective. Toutes les autres puissances les appuient.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

UNE SÉDUCTION (NOUVELLE)

Figurez-vous une maison d'un style tout moderne, très élégante au dehors, très confortable à l'intérieur et dont les heureuses dispositions témoignent chez son propriétaire de ce goût et de cette science de la vie facile que ne donne pas toujours la fortune.
Dans le salon qui s'éclairait du côté du jardin et de la rivière par quatre grandes fenêtres, et dont la porte vitrée surélevée d'un perron de quelques marches, trois personnes sont réunies.
C'est d'abord le maître de la maison, M. Georges Durand, cheveux et barbe grisonnants, qui a une soixantaine d'années et qui n'en a que cinquante, comme on le voit à cheval comme un jeune homme, et comme s'il n'était pas fonctionnaire, joue comme s'il n'était pas millionnaire, et chasse comme un braconnier. Homme d'esprit, de tact et de la meilleure compagnie, il dirige, à la satisfaction de tous, les finances de son département, dont il est trésorier-payeur général.
Pour le moment, il lit un journal tout en surveillant du coin de l'œil les allures inquiètes et agitées de sa femme.
Celui-ci n'a que trente ans. Elle en paraît à peine vingt-cinq, tellement la délicatesse de son teint a su braver ce redoutable passage. Grande, bien faite, digne sans raideur et gracieuse sans

abandon, elle est le charme de son salon, qui réunit la fleur des pois du département.

A l'heure où je vous le présente, elle le tracasse, sans aucune nécessité, je vous l'assure, les nombreux bouquets qui surchargent la cheminée, les consoles, les dressoirs, jusqu'au piano, qui se tait cependant sans murmurer. La fête de la maîtresse et de la fille de la maison qui se nomment toutes deux Henriette, justifie cette invasion de Flore. Il y a dans tous les gestes de la jeune femme un mouvement marqué d'impatience qui n'échappe pas à son mari.

Le troisième personnage est un grand jeune homme d'une trentaine d'années, physionomie sympathique, barbe et cheveux châtain, vêtu avec cette élégance discrète qui exclut toute recherche. Debout devant une table il est absorbé dans l'étude d'une énorme carte qu'il pointe, de temps à autre, au crayon rouge.

— Ah ! mon oncle, cette fois j'ai trouvé et je suis sûr de mon affaire.

— Qu'est-ce que tu as trouvé ? Un nouveau moyen de réussir de te casser les reins comme cette nuit ?

— Non pas ! Comme vous y allez ! C'est au contraire un moyen très pratique d'éviter à mes hommes comme à moi cette très pénible éventualité. Tenez, vous allez comprendre.

Et déjà il relevait la carte pour l'apporter à M. Durand, quand la porte s'ouvrit et une vraie soubrette dix-huitième siècle pénétrant dans le salon, dit à Mme Durand :

— Madame, quelle chambre faut-il préparer pour M. le vicomte ? Son valet de chambre vient d'arriver.

Mme Durand jeta un coup d'œil furtif sur son mari qui ne pouvait détacher ses yeux d'un « Exposé de moufs » d'un intérêt tout particulier.

— Je vais avec vous, dit Mme Durand, Et, profitant de l'inattention apparente de son mari et de son neveu, elle sortit avec la soubrette.

La porte était à peine refermée que Jacques, reprenant sa carte, se dirigea vers son oncle qui l'arrêta d'un geste :

— Laisse ta carte, nous la verrons tout à l'heure et viens t'asseoir auprès de moi. — Tu aimes ta cousine.

— Vous me le demandez ?
— Je ne te le demande pas ; je te dis : tu aimes ta cousine et tu n'attends que l'arrivée de ton père pour me demander sa main.

— Puisque vous savez si bien ce que je n'avoue qu'à moi-même, je vous déclare que j'aime Henriette très sincèrement, et que mon plus cher désir est...

— De l'épouser. C'est tout naturel et parfaitement correct. Et M. le vicomte Charles d'Isigny ?

— Qui ? Ce pauvre gandin qui, à vingt huit ans, en paraît quarante, a des vapeurs comme une jeune femme, est inutile comme une ombrelle dans nos carrières, et a la prétention de se faire accepter pour un homme ? Ma foi, non, je ne l'aime pas.

— Tu es jaloux de lui ?
— Jaloux ?... de lui ?... Ah ! Dieu ! non.

— Eh bien ! tu as tort. — Et as-tu fait comprendre à Henriette que tu l'aimais ?

— Je ne sais si elle a compris, mais jamais un mot de ma part n'a pu lui révéler...

— Eh tu as ! tu as encore eu tort.

— Comment ! vous me bâmer de ne pas avoir...

— Je ne te blâme pas, mon cher Jacques. Je te dis que dans l'intérêt de ton amour tu as eu tort de ne pas prendre les devants. Laisse-moi continuer, fit-il en réponse à un geste de Jacques. — Je suis ton oncle, le frère de ton père et j'ai pensé, étant donné ton caractère, ton talent, ton avenir, que ma fille serait bien placée à ton bras. Seulement... Ah ! seulement tu es un peu trop géologue. Vois si Charles s'absorbe ainsi dans l'examen des terrains crétacés. Ah ! il a bien d'autres soins.

Ce que veux dire, cher oncle ?

— Ce qui veut dire, mon ami, que lorsqu'on aime une jeune fille et qu'on désire l'épouser on s'occupe d'elle. Sur ce, je vais m'habiller. Nos visiteurs vont arriver, je te charge de faire les honneurs en mon absence. Dans une demi-heure je serai ici.

Et M. Durand quitta le salon laissant son neveu fort perplexé.

— Que diable a voulu me dire mon oncle ? Je suis trop géologue !... Et puis, quand on aime une jeune fille on s'occupe d'elle ! Enfin, certains aiment à me parler de ce fat d'Isigny que je peux sentir. Pourquoi ! Je n'en sais rien. Il ne m'a jamais rien fait. C'est une de ces antipathies instinctives...

Et notre ami Jacques, sérieusement intrigué, tambourinait machinalement sur les glaces de la porte-fenêtre, quand, soudain, il s'écria :

Londres, 14 juin.

Le Standard déclare que le départ du khédive et de Dervich-Pacha pour Alexandrie est une véritable fuite: Arabi est maître de la situation, c'est à cela que nous a conduits notre alliance avec la France.

Le Standard annonce d'Alexandrie que la colonie européenne est en proie à une vive terreur; les troupes égyptiennes ont arrêté 230 indigènes accusés de complicité dans l'émeute.

Le Times apprend du Caire que le consul italien a fait publier une notification recommandant aux Italiens de quitter l'Egypte.

Londres, 14 juin.

A la séance de la Chambre des Communes, sir Charles Dilke, répondant à M. Bourke, dit que la sécurité des communications postales avec l'Egypte n'est pas menacée. Il est impossible actuellement de faire aucune communication sur la politique du cabinet et l'état général des affaires d'Egypte. Il est nécessaire d'attendre la publication de la correspondance.

Sir Ch. Dilke dit que M. Malet l'a informé que Dervich-Pacha était d'accord avec le khédive et qu'il avait adressé aux consuls une déclaration affirmant qu'il était capable de maintenir l'ordre et que, dans les circonstances actuelles, étant le représentant du gouvernement ottoman, il acceptait conjointement avec le gouvernement égyptien la responsabilité du maintien de l'ordre.

Sir Ch. Dilke ajoute que l'amiral Seymour a plein pouvoir pour agir comme il le jugera convenable; s'il débarque des troupes, les autres puissances en débarqueront aussi.

Répondant à une observation sur les inconvenients de l'alliance anglo-française, sir Ch. Dilke dit que de pareilles observations sont nuisibles et démontrent le danger d'une discussion prématurée.

Plusieurs membres de la Chambre ayant attaqué violemment le gouvernement, M. Gladstone a insisté sur la nécessité d'attendre la publication des documents pour discuter la question.

Le gouvernement a le d'indiquer ses buts politiques, mais il doit ne pas faire connaître à l'indites moyens qu'il croit devoir employer pour y parvenir!

Constantinople, 14 juin.

M. de Noailles et lord Dufferin ont assuré la Porte que l'unique objet de la conférence serait le règlement de la question égyptienne.

Le Caire, 14 juin.

Le consul général anglais M. Malet, est allé à Alexandrie. M. Sienkiewicz, consul général de France, reste au Caire.

Tunisie

Londres, 14 juin. — Dans une correspondance de Gabès, datée du 9, le Times dit: « Il semble n'y avoir aucun doute que les événements de l'été dernier vont se reproduire dans le sud de la Tunisie et il est à craindre que les insurgés ne se livrent à des actes plus graves de violence et de pillage.

« La colonne française sous les ordres du général Jomais, a été forcée, par la chaleur et le manque d'eau, de rétrograder sur Gabès, abandonnant sa position à Kasr-Meduin. Sa retraite a donné le signal de la reprise des razzias par les insurgés aux dépens des Arabes qui

s'étaient soumis. Une bande d'Arabes a attaqué la tribu des Akabas, près de Zergi. On s'est battu pendant dix heures avec de grandes pertes des deux côtés, mais sans résultat final.

« Les Arabes des environs de Gabès reprochent amèrement aux Français de les avoir laissés à la merci des partisans d'Ali-ben-Khalifa. Il est à remarquer que ceci est le premier conflit auquel les Arabes Tripolitains ont pris part ouvertement. »

Etranger

Angleterre

Londres, 14 juin. — La Chambre des communes a adopté l'article 6 du bill de coercition par 176 voix contre 34, et l'article 6 par 154 voix contre 29. La discussion a été ajournée à aujourd'hui.

— Le Daily-News annonce que M. Moret, président de la commission de Madrid, assistera au banquet de Cobden-Club en vue des relations commerciales de l'Angleterre avec l'Espagne. La présence de M. Moret à ce banquet a son importance.

— Dans un meeting tenu à Londres, les porteurs d'obligations 3 0/0 espagnoles extérieures ont adopté les résolutions acceptant la conversion dans les termes indiqués, pourvu que le conseil et le comité reçoivent l'assurance que les coupons des nouvelles obligations seront exempts d'impôt.

Espagne

Madrid, 14 juin. — Le refus de la majorité de la commission du budget d'accorder les 900,000 francs de dédommagements demandés par M. de Freycinet pour les victimes espagnoles des massacres de Saïda, avant que nos nationaux aient été indemnisés par l'Espagne, a causé au delà des Pyrénées un vif mécontentement que l'opposition exploite contre le ministère, et qui a provoqué hier une interpellation à la Chambre des députés de Madrid.

Le ministre des affaires étrangères, M. le marquis Vega de Armijo, a répondu que le gouvernement espagnol n'avait jamais admis la réciprocité d'indemnité pour les Français victimes des guerres civiles d'Espagne et de Cuba.

Le gouvernement espagnol croit que cette affaire s'arrangera comme il convient entre nations amies.

Madrid, 14 juin. — Un ordre royal dispose que les porteurs de la dette extérieure qui convertiront leurs titres avant le 15 août en 4 0/0 nouveau et qui les présenteront à la commission des finances à Londres, Paris, Bruxelles, Amsterdam et Lisbonne, jouiront d'une augmentation de 7/8 0/0 de leur capital.

Amérique

New-York, 14 juin. — Les correspondances de Lima, 3 mai, annoncent le retour dans cette ville de M. Trescott, commissaire des Etats-Unis, revenu du village de Huaraz, où, comme on l'a annoncé, il a présenté ses lettres de créance à l'amiral Montero, prenant le titre de vice-président faisant fonctions de président du Pérou et a eu plusieurs conférences avec lui au sujet des conditions auxquelles le Chili propose d'accorder un armistice pendant la négociation d'un traité de paix.

On ne connaît pas le résultat de ces entretiens, mais il paraît avéré que Montero, comme beaucoup d'autres Péruviens, se berce encore de l'espoir que les Etats-Unis interviendront par les armes en faveur d'un Pérou.

LES CONSULS EN TUNISIE

M. Gabriel Charnes, du Journal des Débats, raconte dans ses correspondances de Tunis comment des consuls qui n'ont pas un seul national et qui se procurent à grand-peine deux ou trois protégés, parlent aussi haut et obtiennent en somme autant de faveurs que les consuls de France et d'Angleterre. Il ajoute que, dans la capitale de la Régence, le doyen du corps consulaire est le consul espagnol, lequel représente

évidemment une nation qui ne devrait se mêler en rien des affaires de Tunisie!

C'est à ce consul qu'il faut s'adresser cependant pour réunir le conseil consulaire. S'il lui plaît de refuser, tout est dit!

S'agit-il d'une question de la plus grande urgence, la solution en serait ajournée indéfiniment. Rien de plus odieux que cette ingérence de puissances qui n'ont aucun droit en Orient dans le gouvernement des peuples orientaux. C'est de l'arbitraire pur, gratuit, sans excuse.

Je me suis amusé bien des fois, au cours de mes voyages, à causer avec un consul de la manière suivante:

— Vous avez beaucoup de nationaux? disais-je.

— Oh! beaucoup, non! A dire la vérité, je n'en ai pas. Je suis surtout un agent d'observation; j'envoie des renseignements à mon gouvernement.

— Je comprends. Votre gouvernement a des intérêts ici; parfois il passe des navires de commerce et, si vous n'avez pas de nationaux, ces navires trafiquent avec les indigènes.

— Mon Dieu! vous vous trompez encore; depuis que je suis ici je n'ai pas vu de navire de commerce de mon pays. Une fois, un navire de guerre a passé au large, mais il n'a pas touché la côte.

— Alors vous voyez parfois des voyageurs de votre nation?

— C'est bien rare, et ces voyageurs, lorsqu'il en vient par grand hasard n'ont guère à faire à moi.

— Alors quel est votre rôle?

— Je vous l'ai dit. Je correspond avec mon gouvernement, je lui envoie des rapports.

La « Marseillaise » en Portugal

M. Arrobas, gouverneur civil de Lisbonne, a donné dernièrement ordre à la police de ne point permettre qu'on chantât la Marseillaise dans les rues et dans les maisons particulières. Plusieurs étudiants de l'école polytechnique qui avaient en fait cet ordre ont été arrêtés par la police, et cette mesure a provoqué la réunion d'un meeting d'étudiants de Lisbonne. On a voté une adresse aux Cortès, demandant la démission du gouverneur. Cet incident a fait aussi l'objet d'interpellations dans les deux Chambres portugaises, et l'opposition a blâmé l'administration en lui reprochant de s'être rendue la risée du public. Le gouverneur a dû donner sa démission.

Quant à l'ordre de M. Arrobas interdisant le chant de la Marseillaise dans les maisons particulières, il a provoqué une intervention du ministre de France à Lisbonne. Ce diplomate a adressé au ministre des affaires étrangères une note à ce sujet, dans laquelle il lui a signalé les graves inconvénients qui pourraient se produire si la police venait défendre aux Français de chanter leur hymne national.

Le tunnel de la Manche

Nous trouvons dans le Génie civil de curieux renseignements sur l'état d'avancement des travaux du tunnel:

La longueur du tunnel sous la mer doit être de 35 kilomètres. Il faut compter de plus de chaque côté, les accès en pente, qui seront de 6 kilomètres et demi, soit en tout 48 kilomètres. Du côté de l'Angleterre, une partie de la galerie d'accès est ouverte, mais on a creusé plus près de la mer un puits au fond duquel on a commencé les travaux du tunnel proprement dit. Ce puits descend à 49 mètres, soit 30 mètres au-dessous de la mer.

Une galerie cylindrique est poussée vers la France. Les ingénieurs la conduisent à la limite de deux couches de terrains imperméables à l'eau, au bas d'une couche de craie grise, à quelques pieds au-dessus d'une autre couche de marne bleue argileuse. Si, comme tout le permet de le supposer, ces couches s'étendent ré-

gulièrement au-dessous de la Manche, sans failles, sans chevauchements, on peut dès à présent prévoir la réussite à courte échéance de ces gigantesques travaux.

La galerie d'exploitation actuelle a un diamètre de 2 mètres 15. Elle est creusée par une machine qui, en somme, représente une immense trarière, dont l'avant est armé de lames d'acier qui entament la roche à la manière d'une râpe. Elles sont animées d'un mouvement circulaire et avancent de 7 millimètres et demi à chaque révolution de la machine sur tout le front de la galerie.

Un homme placé à l'avant, ramasse les débris avec une pelle dans de petits seaux qui sont entraînés par une corde et vont se verser plus loin en arrière dans des wagons, où des hommes entraînent vers l'orifice du puits.

Derrière cette machine, on doit prochainement en établir une autre qui entaillera tout autour de la galerie de 2 mètres 15, une bande annulaire de 1 mètre 08, ce qui portera l'ouverture totale du tunnel à 4 mètres 30.

Le tunnel gardera probablement cette forme et ces dimensions. Il sera revêtu de béton et légèrement incliné en sens inverse, d'abord suivant la pente du fond de la mer, puis en se relevant un peu vers le centre de son parcours.

DURÉE DE LA VIE

Les travaux de Duvillard nous apprennent que la durée moyenne de la vie, avant 1789, était de vingt-huit ans; en 1806, elle s'éleva à vingt-huit ans et demi; en 1817, à trente et un ans; en 1834, à trente-quatre ans; en 1835, à trente-six ans. De 1852 à 1860, elle a presque atteint trente-huit ans, ce qui produit une élévation de dix ans depuis de dernier siècle.

Bouchardat dit que la vieillesse extrême s'observe plus souvent dans les pays septentrionaux que dans le midi.

Voici une liste qu'il donne des centenaires du Nord:

Ecosse, James Lausence.....	140 ans
Irlande, comtesse Demioud.....	140 ans
Irlande, comtesse Leleston.....	143 ans
Irlande, Thomas Winslow.....	146 ans
Angleterre, François Clow.....	150 ans
Angleterre, Thomas Parrye.....	152 ans
Irlande, Joseph Surrigton.....	160 ans

En Europe, à toutes les époques de l'âge, la femme paraît vivre plus longtemps.

Sur quinze millions de décès, deux tiers au moins sont recueillis dans les classes peu aisées.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

ISERE

Grenoble, 14 juin. — Hier matin, à neuf heures, le jeune Agrenier, âgé de trois ans, s'amusa sur la route, à la Croix-Rouge, quand la voiture faisant le service de Gères à Grenoble vint à passer.

Cette enfant a roulé sous la voiture qui lui a passé sur le corps et lui a brisé les deux jambes.

Saint-Jean-de-Bournay. — Le nommé A... âgé de trente-huit ans, journalier, né à Saint-Jean-de-Bournay, a été arrêté à Rive-de-Gier, sous inculpation d'attentat à la pudeur sur une jeune fille âgée de dix ans. A... a avoué son crime.

Seyssuel. — Vendredi dernier, dans l'après-midi, M. Jean Paret et son fils, fermiers à Seyssuel, ont retiré de ce lieu le cadavre d'un homme complètement nu, dont voici le signalement:

— Ah! si! je sais maintenant pourquoi il me déplaît.

Et, ouvrant brusquement la porte-fenêtre, il descendit vivement les marches du perron. Il se sentait un peu ému, le géologue, et il s'arrêta quelques secondes sur la dernière marche pour reprendre son sang-froid.

Puis, à travers les allées du parterre il se dirigea nonchalamment vers un groupe qui se tenait à l'entrée de l'avenue.

M. Durand, qui n'avait pas perdu un détail de ce manège, causait gaiement avec sa fille, jolie blonde, très fraîche et très gracieuse et un grand jeune homme très mince, d'une excellente tenue et d'une convenance parfaite.

Pour le moment, ce jeune homme, qui n'était autre que M. le vicomte Charles d'Isigny, — petit cou in de M. Durand qu'il nommait mon oncle, avait l'air singulièrement embarrassé. Henriette tournait et retournait dans ses mains un splendide bouquet que le vicomte suivait d'un regard anxieux.

— Ah! tu es un heureux mortel, disait M. Durand avec une bonhomie un peu narquoise. Les dames n'attendent pas que tu déposes tes offrandes à leurs pieds, elles préviennent ta courtoisie en te les enlevant elles-mêmes; car c'est bien à Henriette que tu destinais cette merveille!

— Certes, mon oncle, et ma cousine ne sauraient en douter. Seulement...

— Seulement tu aurais désiré l'offrir toi-même, c'est bien naturel. Mais ces petites filles sont si indiscrettes! Tiens, ajouta-t-il en faisant

un pas en arrière, voici précisément notre ami Jacques qui vient te féliciter de ta galerie.

Jacques approchait, en effet, au moment où Henriette élevait son bouquet pour en aspirer le parfum.

Le vicomte réprima un peu tard un mouvement pour arrêter celui de la jeune fille. Le geste n'échappa ni au père ni à Jacques qui échangeaient un regard, railleur d'un côté, un peu inquiet de l'autre.

— Vous ne m'en voudrez pas d'avoir surpris les derniers mots de votre entretien. Je venais, en effet, féliciter M. le vicomte. Il est impossible, je l'avoue, de réunir avec plus de goût et d'harmonie des fleurs aussi... ordinaires.

Et, d'un mouvement très doux, Jacques prit le bouquet des mains de sa cousine.

— Tenez, cher oncle, voyez plutôt: des roses, des pensées, des reines-marguerites, de Pélion-trope, des...

Et, d'une main légère, il soulevait délicatement les fleurs à mesure qu'il les nommait. Il s'arrêta brusquement.

— Mais, monsieur!... dit le brillant vicomte fort anxieux.

— Oh! ne craignez rien, monsieur, répondit Jacques avec un sourire charmant, mon oncle vous dira que je suis un peu géologue, partant un peu botaniste aussi. J'adore les fleurs naturelles; quant à celles qu'on fabrique en papier...

Et, d'un geste plein de grâce, il rendit le bouquet à sa cousine.

— Allons! puisque tous les compliments sont

finis, nous pouvons entrer au salon où nous trouverons Mme Durand.

Saisissant vivement le bras de sa fille, M. Durand traversa le parterre en jetant aux jeunes gens cette dernière raillerie:

— C'est Jupiter qui enlève Hébé! O jeunesse!

Dans le fait, les deux soi-disant cousins étaient restés face à face, un peu surpris du brusque départ du maître de la maison, mais plus préoccupés encore de la scène rapide qui venait de se passer. En sa qualité de mathématicien Jacques avait plus d'équilibre dans l'esprit, plus de calme et se possédait mieux que le jeune vicomte. Aussi rompit-il le premier ce silence gênant.

— Venez-vous, monsieur le vicomte? Ma tante vous attend et va vous remercier de votre gracieuse attention pour sa fille.

— Allons, monsieur! balbutia d'Isigny, de plus en plus déconcerté.

Au moment où les deux jeunes gens pénétraient dans le salon, Mme Durand s'exasiait un peu emphatiquement sur la beauté du bouquet.

— Vous avez beau dire, mon cher, il n'y a encore que nos jeunes gentilshommes pour conserver et maintenir les vieilles traditions de la poitresse française.

Le bruit de la porte vitrée la fit retourner. Jacques s'effaçant, le vicomte s'avancit vers elle, plus embarrassé de la main qui ne tenait pas son chapeau, et qui était absolument veuve de bouquet, que s'il avait dû en porter trois comme celui d'Henriette.

Taille 1 mètre 65, âgé de 40 ans environ, très chauve, yeux noirs, rasé de frais, cheveux châtain coupés assez courts, front haut, bouche moyenne, dents conservées, membres grêles petite corpulence, aucun signe particulier, ni tétouage sur le corps.

AIN

Bourg, 14 juin. — Voici quelques renseignements sur les dégâts causés par la grêle dans plusieurs cantons du département.

Dans celui de Pont-d'Ain, on évalue les pertes à 40,000 fr., 40,000 fr. pour Dompierre; 75,000 pour Priay; 40,000 pour Varambon, 45,000 pour Druillat; 50,000 pour Neuville; 10,000 pour Pont-d'Ain; 50,000 pour Saint-Martin.

Dans la commune de Vandains, on compte 5,000 fr. de pertes; à Champvent, commune de Polliat, 8,000 fr.; à Montfalcon, commune de Meyzeriat, 10,000 fr. Presque partout, la moitié environ des propriétaires étaient assurés.

Dans la nuit de mardi à mercredi une scierie d'Hauterive, appartenant à M. Miguet, est devenue la proie des flammes. On apporta des prompts secours de Lompnes, d'Hauterive et de Cormoranche; malgré cela les dégâts sont considérables. Le mobilier, qui n'est pas assuré, est à moitié détruit, scierie et habitation ont été brûlées.

L'assurance ne couvre que 9 000 fr. de dégâts et les pertes s'élevaient à 15,000 fr. au moins. On ignore la cause de l'incendie.

Encore un enfant noyé dans une mare! Mme Morin propriétaire à Curtinge, commune de Viriat, aperçut flotter dans une mare voisine de sa maison le cadavre de son petit garçon. Malgré tous les soins, on ne put le ranimer; le pauvre bébé n'avait que 3 ans.

HAUTE-SAVOIE

Thônes, 14 juin. — Le nommé Périllat (Colomb), originaire de Thônes, et habitant Paris, s'était décidé à venir au pays sur les instances de ses camarades qui, depuis quelque temps, remarquaient chez lui des signes non équivoques d'aliénation mentale, et espéraient que la vie de la campagne rétablirait l'équilibre dans ses facultés.

Samedi soir, des promeneurs le virent, à Ancey, se diriger vers le lac, remplir ses poches de toutes les pierres qu'il put trouver sur le bord, et se précipiter dans l'eau à l'endroit le plus profond, dans le voisinage de la préfecture.

On se hâta de détacher des barques et de ramer vers l'endroit où on l'avait vu disparaître, mais on ne réussit pas à retrouver son corps, et ce n'est que le lendemain matin qu'on put le retrouver.

1882, de 1 heure à 3 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Petite statistique instructive :

Sait-on combien il y a actuellement de demandes d'autorisation de porter des ordres étrangers à la chancellerie des affaires étrangères?

Trente-deux mille!

De tous les goûts, c'est décidément celui du ruban qui se perd le moins!

Un décret, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, place hors cadre les officiers de l'armée territoriale nommés à des emplois de commissaire de police.

La Compagnie du chemin de fer de l'est de Lyon va ouvrir le 18 juin à la circulation la ligne de Sablonnières à Montaliou.

Il y aura trois départs par jour de Lyon et trois de Montaliou. La distance de Sablonnières à Montaliou est de 18 kilomètres et le trajet s'exécute en trois quarts d'heure.

Un commerçant de la rue Masséna, M. X..., a disparu dimanche dernier.

On n'a pu avoir aucun indice qui permette d'établir ce qu'il a pu devenir.

On sait seulement qu'il avait emporté une somme d'argent assez forte. Ce détail laisse à supposer que M. X... a été victime d'une agression.

M. X... est un homme de vingt-neuf ans. Il était marié depuis peu.

Un enfant, âgé de sept ans, a disparu du domicile de ses parents, rue des Tables-Claudienne, 34; il était vêtu d'un pantalon noir et d'un gilet en mauvais état, d'un tablier bleu, d'une paire de bas bleu et blanc, de mauvaises galoches. Il n'avait ni chemise ni chapeau.

Prière d'adresser les renseignements au domicile des parents.

La nuit dernière, à 2 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave de M. Vercherin, charcutier, rue Saint-Jean, 20.

Grâce aux prompts secours apportés par les voisins, le feu a bientôt été maîtrisé. Les dégâts se bornent à quelques planches brûlées et en la perte d'un tonneau rempli de graisse que, la chaleur a fait fondre.

Toujours les suicides :

Hier soir, à 3 heures, les voisins de M. Henry, âgé de 70 ans environ, demeurant rue des Anges, 13, étonnés de ne pas l'avoir aperçu depuis la veille et sachant que ce vieillard avait à diverses reprises manifesté l'intention d'en finir avec la vie, conçurent quelques soupçons et en firent part au commissaire de police du quartier.

Celui-ci se rendit aussitôt sur les lieux, et fit ouvrir la porte par un serrurier. Dans une petite pièce on ne tarda pas à découvrir le cadavre du malheureux, étendu sur son lit et tenant encore à la main un revolver dont il s'était servi pour se suicider en s'en tirant un coup dans la bouche.

Le gendre de la victime M. L..., architecte, a été aussitôt prévenu.

Un malfaiteur s'est introduit dans la journée d'hier, à l'aide de fausses clefs, dans le domicile de M. Lacollonge, mécanicien, place Saint-Pothin n° 5.

Il a dérobé un habillement complet, un chapeau et une paire de bottines et laissé à la place une casquette sordide et une vieille paire de brotequins, puis a pris la fuite, non sans avoir la précaution de refermer la porte à clef.

Un fon ou un mauvais plaisant!

Le sieur Pierre Large, ferblantier, avenue de Saxe, 190, se trouva hier soir dans un café de la place des Célestins, tira de sa poche un rasoir et manifesta l'intention bien arrêtée de se suicider avec cet instrument.

Conduit devant le commissaire de police, notre homme assura à ce magistrat que son intention d'en finir avec la vie était bien arrêtée et que rien ne pouvait le faire revenir de sa résolution. On se contenta de lui saisir son arme et de le conduire à son domicile.

Hier matin, à 7 heures, Mme Larue, marchande revendeuse, demeurant montée de la Butte, 4, se rendait au marché, lorsqu'en montant les degrés du pont Saint-Vincent elle fit un faux pas et tomba d'une façon si malheureuse qu'elle se fractura la jambe gauche au-dessus de la cheville.

Après avoir été l'objet d'un pansement provisoire à la pharmacie Ferlay, elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

Le nommé L. Jean, cafetier à Oullins est un gaillard à la poigne solide. A la suite d'une discussion survenue à propos d'affaires d'intérêt avec un sieur Auvet, restaurateur rue Damont, il a asséné sur la figure de ce dernier un coup de poing formidable qui lui a mis en marmelade les mandibules et les dents.

D'après l'avis de M. le docteur Peillon, les contusions reçues par Auvet nécessiteront une incapacité de travail d'une huitaine de jours. Le brutal cafetier a été arrêté et écroué à la Permanence.

Concours international de tir aux pigeons

Premier jour. — Vendredi 16 juin, à 1 heure. Poule d'essai, 20 francs chaque, un pigeon à 26 mètres.

Vendredi et samedi. Prix de Lyon. — 2,000 francs et un objet d'art offert par le Jockey-Club de Lyon, ajouté à 75 francs d'entrée. Le premier recevra, outre l'objet d'art, 1,000 fr. sur le prix et 30 0/0 des entrées; le second, 500 fr. et 20 0/0, le troisième, 350 fr. et 15 0/0; le quatrième, 150 fr. et 10 0/0. — 12 Pigeons: le 1^{er} jour, 5 pigeons à 26 mètres; le second jour 7 pigeons à 27 mètres. — Quatre pigeons manqués entraînent la mise hors concours.

Poules supplémentaires. — Second jour, samedi 17 juin, à 1 heure. — Poule d'essai, 20 francs chaque, un pigeon à 27 mètres. — Prix de la Société des courses, un objet d'art offert par la Société des courses de Lyon ajouté à 50 francs d'entrée. — Au premier, l'objet d'art et 30 0/0 des entrées; au second, 20 0/0; au troisième, 15 0/0. — 5 pigeons à 26 mètres. — Deux pigeons manqués entraînent la mise hors de concours.

Le gagnant du prix de Lyon ou de toute autre poule s'élevant au moins à 250 fr. reculera de 2 mètres; du deuxième prix, de 1 mètre 1/2; du troisième prix, de 1 mètre; du quatrième prix, d'un demi-mètre.

Poules supplémentaires, à distance fixe, handicap, — tir au double.

Les pigeons se payeront 2 fr. 50. Dans chaque poule il sera laissé 25 0/0 au fonds de tir.

Société Lyonnaise de Gymnastique

MM. les sociétaires sont prévenus, que par suite du mauvais temps, la séance qui devait être donnée dimanche passé au Stand, avec le bienveillant concours de la Société Suisse de Lyon, est renvoyée au dimanche 18 courant, à 2 heures 1/2 précises.

Rendez-vous au local à 1 heure.

Nota. — Tenue réglementaire avec maillot.

Société de tir de l'armée territoriale

Le concours mensuel du 4 juin, interrompu par le mauvais temps, ainsi que les tirs réglementaires et gratuits, seront continués le 18 juin, de 7 heures à midi.

Les sociétaires qui, l'an dernier, ont reçu des billets de la loterie du Jura, pour prix, peuvent consulter chez M. Gonon, armurier, la liste des numéros sortis au tirage du 4 courant.

Pour faire partie de la Société, se faire inscrire sur le terrain, pendant la séance de tir.

On est instamment prié de ne pas oublier sa carte de sociétaire.

Les voitures partiront pour le Grand-Camp, à 6, 8 et 10 heures; le 1^{er} départ de la place Morand et les suivants de la brasserie du Parc.

Variétés

LA TRAITE DES NOIRS DANS L'AFRIQUE CENTRALE

Il y a vingt ans, M. Livingstone écrivait que le seul vrai moyen d'abolir la traite des noirs en Afrique, était de faire comprendre aux chefs de tribus qu'ils peuvent employer plus utilement leurs sujets et tirer d'eux un bénéfice plus grand qu'à les vendre.

La formation de communautés se suffisant à elles-mêmes paraît donc être le vrai moyen de combattre les deux causes qui empêchaient l'abolition de la traite: 1^o trouver un moyen pratique de couper le mal dans sa racine; 2^o trouver un placement pour les esclaves libérés.

La mission de l'Université anglaise a trouvé un moyen qui paraît pratique et qui est en vigueur déjà. Voici comment procède la mission; Aussitôt qu'un négrier capturé arrive dans un port de Zanzibar, sa cargaison de chair humaine est remise au consul général qui remet à chaque esclave ses lettres de mise en liberté.

La mission leur donne alors des vêtements et des provisions puis les fait conduire dans une contrée près de Zanzibar et qui est la propriété de l'Université. Chaque couple reçoit un lot de terre et une habitation, et on lui enseigne à faire usage de sa liberté et de ses terres comme tout homme civilisé, ce qui les prépare à coopérer à la formation de colonies dans leur pays d'origine. Les enfants sont levés de manière à pouvoir devenir un jour soit professeurs, soit commerçants, soit agriculteurs, suivant leurs dispositions naturelles.

Quand ils ont passé dans cette contrée un temps suffisant à leur éducation et qu'ils sont jugés capables, ils sont envoyés vers les contrées salubres et élevées de l'Afrique Orientale Centrale, le plus possible de peuplades dont ils sortent, et sous la loi civile desquelles ils continuent à vivre et où on leur donne des terres achetées ou reçues des chefs de tribus, pour les cultiver et y fonder des colonies.

La première expérience de ce genre tentée par l'Université était à 150 milles à l'intérieur des terres soit à peu près à mi-chemin entre la côte orientale d'Afrique et l'extrémité nord du lac Nyassa et portait le nom de Masasi.

En 1876, l'évêque Steere quitta Zanzibar, avec 90 esclaves libérés dont quelques-uns étaient chrétiens, vers les rives du lac Nyassa d'où la majorité des esclaves libérés étaient originaires. Après 14 jours de marche ils arrivèrent à une vallée d'une fertilité prodigieuse et à la demande de ses compagnons l'évêque se décida à s'y établir.

Le chef Namkumba fit généreusement cadeau d'une grande étendue de terres pour y établir le village. Au bout de six semaines, chaque couple possédait une maison construite au milieu d'un demi acre de terre et d'une partie de forêt à défricher et mesurant plusieurs acres. En moins d'un an le village sa suffisait à lui-

même et depuis cette époque il n'a fait que prospérer et exercer sur les païens des environs une influence considérable.

Plus prudents et plus sobres que leurs voisins et aussi mieux instruits dans l'art de cultiver les terres que les missionnaires qui vivent avec eux leur enseignent, ils font des récoltes plus abondantes et ne les gaspillent pas en quelques jours à faire de la bière, suivant la mode africaine. Au point de vue du vêtement, qui est le baromètre de la civilisation africaine, ils donnent l'exemple à leurs voisins, qui sont désireux de le suivre. Quatre chefs du voisinage ont adopté l'observance du repos du dimanche et trois ont abandonné l'usage de la polygamie.

Les villages sont placés sur le passage des négriers et les missionnaires rayonnent dans les environs et usent de toute leur influence pour amener les chefs à cesser le commerce de leurs sujets, leur montrant comme exemple la prospérité des villages universitaires, d'autre part les missionnaires informent les croiseurs du passage des caravanes d'esclaves, ce qui force les négriers à faire de grands détours et rend par conséquent leur commerce beaucoup plus difficile.

Les guerres qui ravageaient le pays ont presque cessé par l'influence civilisatrice de ces villages, ce qui ne contribuera pas peu à faire disparaître la traite des noirs.

Jusqu'ici les habitants de la contrée située à l'est de Lindry n'osaient envoyer leurs enfants récolter le caoutchouc qui vient admirablement dans ce pays, parce que les routes étaient infestées par les marchands d'esclaves. Aujourd'hui l'Université possède une série de stations qui empêchent les marchands de passer par là et qui a permis de récolter l'an dernier 200,000 liv. st. de caoutchouc en destination de Zanzibar.

L'Angleterre dépense annuellement 250,000 liv. st. pour faire surveiller les côtes d'Afrique, et ses croiseurs ne parviennent pas à prendre 10 000 d'ns esclaves exportés. Ne ferait-elle pas mieux de dépenser cet argent à subventionner les missions et permettre ainsi d'augmenter le cercle des opérations civilisatrices de l'Université dans l'Afrique centrale?

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 14 juin, 4 h. du soir.

Température: Une nouvelle dépression aborde les Iles Britanniques, mais, à Lyon, le baromètre continue à s'élever lentement (767 mm à une heure du soir); une zone de hautes pressions tend à s'établir sur la France.

Probable: Temps assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 juin.

La Bourse a été faible, plutôt par provision, si l'on peut ainsi parler, que par conviction, car les effets de cette faiblesse sont à peine perceptibles à la cote des fonds publics.

D'ailleurs, le recul de ceux-ci résulte surtout des réalisations d'acheteurs qui, à la veille de quitter Paris, préfèrent suivre les événements, libres de tout engagement.

Ceux qui fixent l'attention de l'Europe ne se dénoueront pas si vite qu'il ne leur soit loisible de reprendre position à leur gré.

Le 5 0/0 est descendu à 115,30 et finit à 115,40, soit 7 centimes de baisse; le 3 0/0 a perdu 5 centimes à 83 fr.; l'Amortissable s'est maintenu à 83,20.

Pour qui suit attentivement chaque jour les fluctuations du marché, il n'est pas douteux qu'il s'est formé un découvert d'une certaine étendue sur le cinq. Dans deux ou trois semaines, ce fonds approchera de son coupon, et les nouvelles de la récolte prendront un caractère définitif. Il pourra être très intéressant d'avoir prévu les effets ordinaires de ce double élément de hausse.

Italie 90,50; Suez 2,630; Panama demandé à 556,25.

Chemins lourds.

Banque ottomane très offerte à 790.

DERNIERE HEURE

Paris, 14 juin, 11 h. 55.

La commission de la réforme judiciaire a repoussé un amendement de M. Jules Roche relatif à l'institution du jury en matière civile.

Elle a repoussé également un système présenté par Achard tendant à l'élection des juges par le suffrage universel.

La commission entre dra M. Tenot vendredi sur un projet d'élection à deux degrés.

La commission du budget, après des explications de M. de Freycinet, a rétabli par 10 voix contre 9, le crédit de notre ambassade auprès du Vatican.

M. de Freycinet a dit qu'il ne pouvait pas admettre la suppression de ce crédit tant que nous serions sous le régime concordataire.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 14 juin.

5 0/0	115 43	Banque Ottom.	792 50
3 0/0	83 »	Turc	12 55
Italie	90 50	Rio	615 »
Egypte	333 75	Extérieure	28 3/4

CHOSSES & AUTRES

Les îles Fidji

Les naturels des îles Fidji ou Viti nous sont dépeints par tous les voyageurs comme intelligents et braves, mais en même temps comme fourbes, cruels et vindicatifs : de plus c'étaient jadis d'affreux anthropophages, et il n'y avait pas à se méprendre sur le genre de leur cannibalisme.

Chez les Australiens et les Néo-Calédoniens, peut-être, cette pratique monstrueuse était née de besoins alimentaires; ailleurs, elle s'expliquait par la féroce guerre, comme par exemple chez les anciens Caraïbes, ou par la superstition, comme chez les Hindervas tribu de l'Inde centrale, qui croient montrer leur piété envers Kali, leur farouche déesse, en lui sacrifiant des victimes qu'eux-mêmes mangent ensuite. Mais c'est pour elle-même que les Fidjiens recherchaient la chair humaine : elle était pour eux la friandise par excellence, et c'était en tant que gastronomes qu'ils étaient anthropophages.

Les missionnaires anglicans se flattent de les avoir guéris de ces goûts horribles, et il faut espérer qu'ils ne se trompent point. Toujours est-il que l'archipel étant désormais une colonie anglaise, le cannibalisme ne peut plus s'y exercer que très partiellement et à la sourdine, pour ainsi parler.

Un rapport de sir Arthur Gordon, qui pendant cinq ans a gouverné ces îles, nous fournit d'ailleurs de très intéressants détails sur leur situation économique et leurs perspectives commerciales.

Leur revenu fiscal, qui n'était encore que de 16,000 liv. st. en 1875, s'élevait à 75,000 trois ans plus tard et pendant l'année 1880, leurs exportations ont représenté une valeur de 200,000 liv. st., soit 5 millions de francs, susceptible d'atteindre, d'après les meilleurs juges, une valeur de 250 millions de francs lorsque toutes les ressources naturelles de l'archipel auront été mises en valeur.

On n'estime pas à moins de 253,000 hectares la quantité de terrain susceptible d'être plantée en cannes à sucre, et on accorde une aire double aux futures caféières de la colonie. Pour le moment, les cultures qui dominent sont dans l'ordre de leur importance respective ; le coton, dont la qualité est remarquablement belle, le sucre, le maïs, les bananes et les oranges, dont il s'expédie de grandes quantités tant à la Nouvelle-Zélande qu'en Australie.

La population de l'archipel s'élevait, il y a deux ans, à 110,000 natifs, 3,200 Polynésiens et 1,900 Européens.

Propos de table

Bien peu de personnes, en se mettant à table, pourraient faire l'histoire de leur couvert.

Jamais science ne fut pourtant plus élémentaire que celle-ci.

Un couvert se compose de six choses, savoir : une assiette, une serviette, une fourchette, un couteau, un verre.

L'usage des assiettes n'est pas très ancien ; autrefois, des tranches de pain coupées en rond servaient d'assiettes. Virgile les décrit ainsi dans le repas des compagnons d'Enée, troublé par les Harpies.

On parle encore de cette pratique dans le cérémonial du sacre de Louis XII.

Après le repas, on donnait ce pain aux pauvres.

Aux serviettes, à présent.

On ne se servait point de serviettes dans l'antiquité : on étendait sur soi une poignée de la nappe quand il y en avait.

Les premières serviettes ont été faites à Rome, et offertes par cette ville à Charles VII lorsqu'il réussit à s'y faire sacrer.

Elles ne devinrent communes que sous Charles-Quint.

Aux couteaux.

Les couteaux se perdent dans la nuit des temps.

La première coutellerie renommée en France existait au dixième siècle à Beauvais.

A cette époque, on ne faisait point usage de fourchette : on portait la viande à sa bouche avec la pointe de son couteau.

Henri II est le premier qui ait fait faire des fourchettes d'argent.

Le couronnement du Czar

Les carrosses destinés au couronnement du czar et de la czarine, au nombre de vingt-trois, viennent d'être dorés et restaurés. Ces carrosses sont maintenant tout éblouissants de peinture, d'or et de pierreries. Sur quelques-uns on remarque les initiales impériales incrustées de pierres précieuses. Il y a d'abord le carrosse de l'impératrice ; c'est un présent du roi Frédéric-le-Grand à la czarine Elisabeth. Il consiste en une chaise fermée à deux places, dont la caisse ne repose pas sur des ressorts, mais sur quatre courroies reconverties de velours.

L'intérieur est garni de velours rouge, avec un grand miroir au fond entouré de satin blanc en face du siège.

Du velours rouge, bordé d'or, recouvre également le siège du cocher où il y a place pour quatre personnes dont deux pages. Sur les portières on voit l'aigle russe en brillants et la couronne impériale ornée de nombreuses pierres précieuses. Huit chevaux d'un blanc sans tache doivent trainer le carrosse de l'impératrice.

En même temps que les carrosses impériaux tous les harnais ont été entièrement remis à neuf pour les fêtes du couronnement. Ils sont aussi en velours rouge, richement recouverts d'or. Ceux qui sont destinés au

carrosse de la czarine ont en outre des rosettes en avec un diamant au milieu.

De ces vingt-trois carrosses, la plupart ont été construits spécialement pour le couronnement de l'empereur Alexandre II ; cependant plusieurs datent du règne de Catherine II et de ses successeurs.

Les plus anciens se distinguent par des peintures magnifiques, exécutées par Watteau et autres grands maîtres. Les modernes, garnis comme les autres de velours rouge, sont plus remarquables sous le rapport des broderies et des plaques d'or. La restauration de tous ces carrosses de gala a coûté 230,000 roubles.

Un rosier de mille ans

A Hildesheim, en Hanovre, le fameux rosier âgé de mille ans, dont on redoute chaque année la disparition, vient de se couvrir et été encore de fleurs magnifiques.

Ce rosier légendaire, que la tradition assure avoir été planté par Charlemagne, n'avait même jamais porté autant de roses. Les bourgeons greffés sur son tronc dans ces dernières années se développent admirablement ; aussi ce survivant de dix siècles attire-t-il un grand nombre de curieux.

C'est sur le mur extérieur de la crypte de la Cathédrale qu'est planté le vieux rosier d'Hildesheim. Il étend ses branches à onze mètres de hauteur et à dix mètres de largeur.

Mots de la fin

Pensées d'un « Comptable en goguette » : Bien des gens pensent que la comptabilité est obscure. C'est sans doute à cause du « brouillard ».

Une erreur de « plume » n'est pas toujours une erreur légère.

Le débiteur se montre au « doit » et la blanchisseuse au « avoir ».

Les écritures se passent, les livres restent.

Un mandat sur un mauvais payeur peut-être considéré comme un effet à revenir.

L'article le plus difficile à passer, c'est l'article de la mort.

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS

Enseignement par la parole. Etablissement subventionné par la ville de Lyon. Reçoit des élèves boursiers. Pour cause d'agrandissement, transféré, 56, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne (Lyon).

J. HUGENTOBLER, directeur.

Société Française Financière

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS
PARIS — 12, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

MM. les Actionnaires sont informés qu'un acompte sur le dividende de l'exercice courant, de 40 francs par action, sera mis en paiement en échange du Coupon N° 11, à partir du 1^{er} Février, aux caisses de la Société, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, et sous destination de l'impôt.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.
NOTA. — Cet Etablissement financier, qui compte onze ans d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de 60 fr. de dividende par an ; le dividende du dernier exercice a été de 76 fr. et celui de cette année sera de 80 fr. — Le cours de ses actions était de 550 fr. en 1876, de 650 fr. en 1877, de 750 fr. en 1878, de 850 fr. en 1879, de 900 fr. en 1880, de 1,025 fr. en 1881.
En raison des bénéfices, la hausse a encore une marge considérable, et, même au cours actuel, les actions de la Société Française Financière représentent un placement de premier ordre à 7.50 pour cent.

SELS VAUVILLÉ

(Granules) pour la Reconstitution artificielle DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
Principales Sources : Vals, Bourboule, Vichy, Hanyadi-Janos, Orezza, Coutrexville, Bussang, Eau-Bonne, Pullna
« Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 80 pour 100 d'économie.
PARIS, Vente en gros, MATHÉY LEBEL & C^o, 23, rue Beautreuil-Lyon, Ph^o BERTRAND, 24, place Bellecour. Brochure 5^o

BOURSE DE LYON

Du 14 juin 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0.....	83 » Gaz de Lyon.....
3 0/0 amortissable.....	83 50 Gaz de la Guillaumière.....
4 1/2.....	» Mines de la Loire.....
5 0/0 français.....	115 40 Montbrambert.....
italien.....	90 50 St-Etienne.....
Turc.....	» Rive-de-Gier.....
Autrichien 4 0/0.....	» Société lyonnaise.....
Russe 5 0/0.....	» Bateaux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0.....	» Eaux.....
Dettes Egypt. unifiée.....	» Dombes.....
Actions	» Abattoirs.....
Crédit mob. Espagn.....	» Verrieres L. et Rhône.....
Crédit Lyonnais.....	753 75 Croix-Rouss.....
Union générale.....	» Obligations
B. Lyon et Loire.....	» Ville-de-Lyon.....
B. Hypothéc. France.....	» Ville-de-Paris 1872.....
Soc. foncière lyonn.....	» Ville-de-Paris 1871.....
Banque Ottomane.....	307 50 Lombardes-anciennes.....
Paris-Lyon-Médit.....	» Lombardes-nouvelles.....
Che. Autrichiens.....	700 » Loire.....
Lombard-Vénitien.....	305 » Saint-Etienne.....
Saragosse.....	» Rhône-et-Loire 4 0/0.....
Nord-Espagne.....	180 » Paris-Lyon—Méditerranée.....
Suez.....	2715 ».....

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

AVIS POUR DETTES

M. Roby, rue de la Vierge, 3, prévient le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra aucune dette contractée par Marie Marionelle, son épouse, qui a quitté le domicile conjugal.

VENTES JUDICIAIRES

Le jeudi 15 juin 1882, à onze heures du matin, à Lyon, sur la place de la République.

Vente au comptant de divers objets mobiliers, soit ameublement de salle à manger, tables, buffet, chaises, ameublement de salon, guéridon, chaises, bahut, glaces, etc.

L. tout saisi.

Le samedi 17 juin courant à dix heures du matin, sur la place publique de Voltaire, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : placard, table, poêle avec ses cornets, réveil matin, glace, cuir brut, chaises, pièces, batterie de cuisine et vaisselle, etc.

Le même jour et heure, sur la place publique de Champigny, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : comptoir bois et zinc, bouteilles de liqueurs en vidange, fourneau de cuisine avec cornets, chaises-tabourets bois et paille, pièces batterie de cuisine et vaisselle, etc.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place publique du Prado, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : tables poêle avec cornets, commode, réveil-matin, petit placard en bois de sapin, lampe modérateur, glace, chaises bois et paille, batterie de cuisine et vaisselle.

Le même jour, à midi sur la place publique de la Guilloière, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : tables poêle avec cornets, commode, réveil-matin, petit placard en bois de sapin, lampe modérateur, glace, chaises bois et paille, batterie de cuisine et vaisselle.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place publique de la Villette, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : balances, banque, bouteilles de liqueurs, pièce batterie de cuisine et vaisselle, savons, comptoir, glace, pendule, une pièce vin rouge, etc.

RENTES viagères à 80 ans 10 0/0, à 60 ans 15 0/0, à 70 ans 20 0/0, à 80 ans 25 0/0, à 90 ans 30 0/0. Crédit Financier 134, r. Rivoli, Paris.

VER solitaire. Guérison par les globules de Secretan, le seul remède infailible adopté dans les hôpitaux de Paris. Pas d'insuccès possible Pharm. Friedland, 37, avenue Friedland, Paris et dans les pharm. importantes. Envoi franco c. mandat 15 fr.

QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosées, concentrées dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillères à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
DES FARMACIERS A PARIS : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardoche, SOURDS de VERNET, etc.

Lyon : Faivre, Poucet, J. Grand, F. Guillemont, Monvenon, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousset, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biérix aîné et Cie, Châtelus et Bartolein, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Cure) Palisson et Albert, Léoraz.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^o Anonyme). Capital : 40 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

AU CANON D'OR
MAISON CHARLES BON
Malles et Articles de voyage
LYON
10, rue de la Belle-Cordière 10

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 50 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 6073, mai.

A louer
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60
à l'entresol
VASTE LOCAL
tout agencé, pour bureaux ou comptoir. S'y adresser.

VENTES à crédit d'obligations de la Ville de Paris, quarts de Ville, Ville de Lyon, Crédit Foncier, payables 10 fr. et 20 fr. par mois avec droit aux tirages. Crédit Financier, 134, rue de Rivoli, Paris.

MAISON D'OR à l'Exposition Universelle de 1878
REPARATEURS CERTIFIÉS
Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EQUIPE DE SELTZ, LIÉGEOIS, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.
L. HERMANN-LACHAPELLE
J. BOULET et C^o, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIERES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. »
Beurre fin de table — 3 75
Qualités estampillées

CREDIT DE FRANCE

Ancienne Société générale Française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS
Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris
LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL
Le Moniteur
DES
Valeurs à Lots
(Paraissant tous les Dimanches avec une Causerie financière du baron Louis).
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères.
Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte).
IL DONNE Une Revue générale de toutes les Vale. La cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux, le prix des Coupons. Des Documents inédits.
Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1.
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ordres de Bourse.
Dépôts de titres et Dépôts d'argent.
Paiement de tous Coupons.
Souscriptions à toutes Emissions.
Comptes de Chèques.
Renseignements financiers.
Service Télégraphique spécial.